



Budget programme 2020-2021

Stratégie de mobilisation des ressources de l'OMS

Rapport du Directeur général

1. Avec le treizième programme général de travail, 2019-2023 (treizième PGT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a lancé un ambitieux plan stratégique quinquennal. Moyennant sa mission consistant à « Promouvoir la santé, préserver la sécurité mondiale, servir les populations vulnérables », le treizième PGT définit un projet clair pour réaliser trois priorités stratégiques par l'intermédiaire de ses cibles dites du « triple milliard ». Alors que la santé suscite un vif intérêt au niveau mondial, le renforcement de l'approche de mobilisation des ressources de l'OMS représente l'une des principales réorientations du treizième PGT et constitue un axe essentiel si l'on veut que l'Organisation s'acquitte de son mandat et atteigne ses objectifs.

2. Le présent document, établi conformément à la résolution WHA72.1 (2019) portant ouverture de crédits budgétaires, donne des informations sur la stratégie de mobilisation des ressources nécessaire à l'exécution du treizième PGT. L'idée selon laquelle la mobilisation des ressources appelle un partenariat stratégique entre les États Membres, les acteurs non étatiques et le Secrétariat de l'OMS est de plus en plus largement admise. Cette approche des partenariats a été examinée à de nombreuses réunions bilatérales avec des partenaires et a constitué le thème central du premier forum des partenaires de l'OMS, tenu à Stockholm en avril 2019 à l'aimable invitation du Gouvernement de la Suède. Ce document s'appuie sur les principes de financement énoncés dans le premier argumentaire d'investissement de l'OMS.¹

3. Pour mettre en œuvre le treizième PGT, l'OMS a déterminé qu'elle avait besoin de US \$14,1 milliards,² dont 17 % seront issus de contributions fixées, le solde provenant de contributions volontaires. Cela représente une hausse de 14 % sur la période quinquennale, par rapport au budget programme de base approuvé pour 2018-2019, mais il est essentiel d'améliorer la répartition des fonds. La répartition inégale entre les bureaux et les programmes pose problème depuis de nombreuses années, en particulier en raison de la préaffectation des contributions volontaires et de l'absence de mécanismes

¹ OMS. *A healthier humanity: the WHO investment case for 2019–2023*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018 (<http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274710/WHO-DGO-CRM-18.2-eng.pdf>, consulté le 17 décembre 2019).

² Le chiffre estimatif de US \$14,1 milliards inclut : un budget de base de US \$10,0 milliards ; US \$2,5 milliards consacrés à l'action humanitaire ; et US \$1,6 milliard pour l'éradication de la poliomyélite, ce qui correspondait au financement estimatif du dossier d'investissement présenté en septembre 2018, avant que le mandat de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) soit prolongé jusqu'en 2023. L'estimation effective du financement du treizième PGT sera donc supérieure d'environ US \$0,3 milliard au point de départ (US \$1,9 milliard pour l'éradication de la poliomyélite, US \$14,4 milliards au total).

internes pour la redistribution de fonds qui seraient eux-mêmes plus souples. Ces domaines font l'objet d'un regain d'attention et une approche sensiblement différente est appliquée pour élaborer le budget programme, au moyen d'un modèle fondé sur les résultats communs.

4. La stratégie de mobilisation des ressources s'attache non seulement à augmenter le volume des fonds, mais aussi à en améliorer la qualité, l'objectif étant d'en accroître la prévisibilité et la souplesse et d'en rationaliser la gestion, par exemple en réduisant le nombre d'accords et en allégeant les conditions auxquelles le financement est subordonné. Le Secrétariat reconnaît pour sa part qu'il importe de répondre aux attentes de nos partenaires en l'échange de leurs contributions, en mettant clairement l'accent sur l'exécution et sur les résultats et par une gestion professionnelle et cohérente des relations avec les donateurs et une plus grande visibilité, créant ainsi un cercle vertueux fondé sur la confiance.

5. Le cadre stratégique de mobilisation des ressources pour 2019-2023, présenté à la Figure 1, repose sur quatre piliers :

- **concernant les partenaires gouvernementaux établis** : développer, diversifier ou maintenir le financement au moyen d'échanges actifs réguliers et d'une harmonisation des politiques, en adaptant l'approche en conséquence ;
- **concernant les partenaires du secteur philanthropique** : s'appuyer sur nos partenariats les plus efficaces et mobiliser davantage de fonds auprès d'un plus vaste éventail d'organismes philanthropiques ;
- **concernant les fonds, les banques de développement internationales et les organismes multilatéraux** : maintenir le financement des partenariats matures et développer les flux de financement de nouvelles sources et de nouveaux mécanismes ;
- **concernant les modes de financement novateurs et les activités productrices de recettes** : examiner les possibilités dans ces domaines.

Figure 1. Cadre stratégique de mobilisation des ressources pour 2019-2023



6. Deux thématiques apparaissent et se recoupent en partie : l'amélioration de la prévisibilité et de la souplesse, abordée ci-dessus ; et le renforcement de l'importance donnée à la collecte de fonds au niveau des pays, domaine prometteur dans lequel les possibilités d'obtenir un impact devraient se multiplier. Ces axes de travail prennent appui sur les efforts actuellement déployés pour renforcer la coordination fonctionnelle au sein de l'OMS et pour améliorer la gestion des partenariats en investissant dans des procédures plus professionnelles, des analyses plus fines des donateurs et un système éprouvé de gestion de la mobilisation des contributeurs.

L'ÉQUILIBRE ENTRE LES PILIERS DU FINANCEMENT

7. Comme plus de 50 % des contributions volontaires de l'OMS proviennent d'un petit nombre de grands donateurs, l'importance de diversifier la base des donateurs est pleinement reconnue. Il est néanmoins irréaliste de croire que l'on pourrait ne plus dépendre de ces contributions à court ou à moyen terme. Par conséquent, l'investissement dans le développement de nos relations avec les grands donateurs établis figure au cœur de notre stratégie de mobilisation des ressources.

8. Nos partenaires établis adoptent une approche de plus en plus coordonnée et stratégique de la collaboration ; tout autant que des contributeurs, ils sont considérés comme des partenaires qui vont orienter l'action de l'OMS à l'avenir en cherchant à tirer le meilleur parti de l'harmonisation des politiques avec leurs priorités et leurs ambitions afin d'avancer collectivement plus rapidement sur la voie des objectifs de développement durable (ODD). Certains contributeurs sont aussi des partenaires d'exécution au niveau des pays. Nous entendons appliquer les mêmes principes aux nouveaux partenaires qui commencent à collaborer avec l'OMS dans les États Membres.

9. Pour les contributeurs établis, nos objectifs communs sont d'approfondir le partenariat, de renforcer le financement et les autres formes de soutien, lorsque possible, et, sinon, de protéger les ressources mises à disposition. Dans un cas comme dans l'autre, l'OMS s'attachera à améliorer la composition des fonds, sachant que nombre de grands donateurs pourront plus aisément modifier la qualité des fonds que leur volume, et que de petits changements peuvent produire de grands effets. Les États Membres ont eu, et continuent d'avoir, un rôle déterminant pour diriger l'action dans ce domaine, et le Secrétariat se félicite de l'impulsion donnée par certains États Membres, notamment pour diriger les débats au sein des organes directeurs et avec certains groupes régionaux d'États Membres.

10. Comme pour les gouvernements, les relations actuelles avec les fonds, les banques de développement internationales et les organismes multilatéraux doivent être maintenues, et de nouvelles relations doivent être nouées là où il y a des intérêts communs du point de vue des politiques ou de l'exécution. Certaines institutions financières seront des contributeurs directs à l'OMS, mais dans d'autres cas de figure, l'Organisation sera sans équivoque un partenaire stratégique prodiguant des conseils sur le financement de la santé. En plus d'examiner plus avant les options avec les banques de développement, une attention accrue sera portée aux possibilités à saisir dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, des ODD et des fonds d'affectation spéciale multidonateurs (un secteur en croissance ces dernières années).

11. De nombreux contributeurs, notamment tous les donateurs du G7 et la plupart de ceux du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ont des flux et des approches de financement distincts pour les situations d'urgence et les crises humanitaires. Ce n'est qu'au cours des dernières années que l'OMS a commencé de façon systématique et stratégique à utiliser et à renforcer des fonds spécialement affectés à l'action face aux situations d'urgence et aux crises humanitaires. Compte tenu de ces évolutions, la stratégie de mobilisation des ressources veille à maintenir les compétences et les capacités spécialisées disponibles

dans ces domaines d'importance vitale. Des possibilités intéressantes de renforcer l'assise des contributeurs pourraient apparaître dans le domaine des situations d'urgence ; par exemple, les appels, les plans d'action stratégiques et le Fonds de réserve pour les situations d'urgence pourraient être des points d'entrée pour les contributeurs actuels ou nouveaux. Étant donné l'accent de plus en plus résolu mis par les donateurs sur l'obtention de résultats collectifs durables dans le contexte humanitaire, au-delà de l'intervention humanitaire proprement dite, il sera important pour l'OMS d'élaborer des programmes faisant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Alors que l'on encourage les nouveaux contributeurs à développer leur portefeuille mondial et à apporter de nouveaux flux de financement pour l'OMS, il est essentiel de les aider à atteindre leurs objectifs stratégiques dans le domaine de la santé.

12. La constitution de partenariats efficaces avec les organismes philanthropiques et le renforcement du financement qu'ils apportent forment aussi un domaine prometteur appelé à se développer : un grand nombre d'organismes philanthropiques ont été en contact avec l'OMS au cours des dernières années, mais très peu ont tissé des relations solides et pérennes avec elle. Les nouveaux domaines d'activité de l'OMS, comme la Division scientifique, seront l'occasion d'instaurer ou de réinstaurer des relations avec les organismes dont les investissements philanthropiques portent, par exemple, sur la recherche ou l'innovation. Des ressources humaines supplémentaires ont été consacrées à ce domaine et nous avons demandé à des organismes spécialisés dans ce secteur d'élaborer des documents de sensibilisation.

13. Outre une attention renouvelée portée à la philanthropie, le Secrétariat apporte son concours à la création d'une fondation indépendante à l'appui de l'OMS. La Fondation de l'OMS servira à mobiliser des fonds, en particulier auprès de particuliers fortunés, du grand public et d'entités du secteur privé. Les principes énoncés dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques régiront le financement de l'OMS par des entités du secteur privé contribuant à la Fondation. La Fondation entend jouer un rôle parfaitement complémentaire aux efforts de mobilisation des ressources du Secrétariat. Elle est conçue comme un mécanisme permettant de recueillir des dons et de financer l'OMS de la façon la plus souple possible, à l'appui d'activités pleinement compatibles avec le programme général de travail et mesurées à l'aune de nos cadres de résultats actuels.

14. Enfin, l'OMS examinera les options de financement innovant de l'action sanitaire mondiale, en mettant en exergue les mécanismes efficaces qui pourraient être reproduits ; à moyen terme, elle étudiera également les activités productrices de recettes qui pourraient être envisagées. Le Secrétariat prie les États Membres de noter que les autres initiatives stratégiques non couvertes par le treizième PGT ne relèvent pas de cette stratégie et que des flux de financement différents seront étudiés pour eux.

15. Dans l'ensemble de ces piliers, et en particulier pour nos partenaires établis, les relations et les ressources fournies font l'objet d'un examen critique fondé sur une analyse des priorités et des capacités de chaque contributeur individuel et des besoins de l'OMS. À l'aide d'une analyse détaillée des données et en étroite collaboration avec chaque contributeur, nous élaborerons un plan d'engagement réciproque.

VERS PLUS DE SOUPLESSE ET DE PRÉVISIBILITÉ

16. L'un des objectifs majeurs de la stratégie de mobilisation des ressources est d'améliorer la qualité des fonds reçus par l'OMS. En 2019, des efforts particuliers ont été déployés pour encourager une plus grande souplesse et plus de prévisibilité, en mettant davantage l'accent sur le financement thématique et stratégique. Des données précises sur les progrès accomplis dans ce domaine figurent

dans un rapport distinct.¹ Cette orientation est étayée par des données financières plus détaillées diffusées en toute transparence aux partenaires, pour discussion. Nos partenaires de financement ont demandé au Secrétariat de se montrer plus transparent sur les programmes et les priorités systématiquement sous-financés et d'expliquer comment des changements à la composition des fonds pourraient permettre de répondre à ces problèmes.

17. La Figure 2 présente une synthèse des options disponibles pour les thématiques de financement que l'OMS demande à ses partenaires de passer en revue, en recherchant un équilibre entre les contraintes auxquelles ils sont confrontés et leur volonté d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs de financement. En 2018, l'OMS a commencé à recenser les contributions de nature plus souple ou thématique, négociées au niveau de l'Organisation, et elle continuera à l'avenir de plaider en leur faveur. Le Secrétariat souligne que le pacte que l'Organisation a conclu avec ses partenaires est bien compris, notamment du point de vue de l'établissement des rapports, de la visibilité et de la responsabilisation, et de l'exécution. Il se félicite de l'ouverture qui a caractérisé les échanges de ces derniers mois, saluant en particulier les occasions qu'ont eu les partenaires de se parler et de discuter avec l'OMS.

18. L'amélioration de la souplesse et la réduction de l'affectation à des projets spécifiques forment un objectif transversal de la stratégie mondiale de mobilisation des ressources ; cependant, certains fonds dont disposent, dans les pays, les organismes multilatéraux engagés dans des activités nationales particulières devraient être mieux coordonnés aux trois niveaux de l'Organisation. Cela pourrait dynamiser sensiblement le financement des bureaux de pays ; l'OMS, se fondant sur sa solide présence dans les pays et ses moyens techniques, doit davantage exploiter ces possibilités. La stratégie de mobilisation des ressources vise à apporter davantage de clarté quant au rôle du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays, tout en investissant dans des systèmes utiles aux trois niveaux. Elle complète aussi les examens fonctionnels entrepris dans la Région africaine et dans la Région de la Méditerranée orientale, qui prévoient un renforcement sensible de la fonction de mobilisation des ressources au niveau des pays.

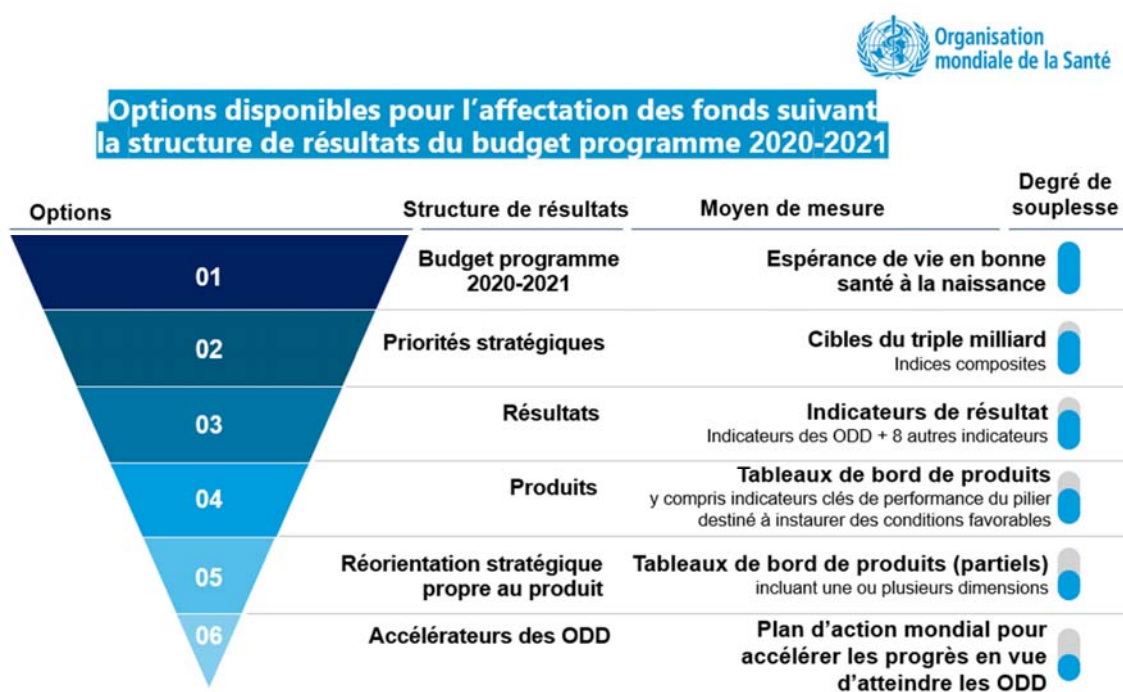
19. L'usage des fonds étant de moins en moins spécifié, il faut un mécanisme efficace pour en améliorer la répartition, afin que le Secrétariat puisse rapporter aux contributeurs que leurs décisions se traduisent par des changements réels, notamment à l'appui de programmes habituellement sous-financés. Cette question nécessite une coordination interne et il est envisagé que le mécanisme d'allocation des ressources soit placé sous les auspices du Directeur général adjoint, avec des représentants aux trois niveaux de l'Organisation, et que ce soit lui qui décide de l'affectation des fonds souples (ou partiellement souples) à l'échelle de l'Organisation. Son mandat consistera notamment à prendre la décision finale sur l'affectation des fonds à usage non désigné ou à usage non précisément désigné, par rapport aux besoins et aux lacunes pour le financement des projets futurs, en vue de réduire au minimum l'incidence des fluctuations de financement tout en obtenant les meilleurs résultats programmatiques possibles et, en bout de chaîne, en exécutant le budget programme approuvé par les États Membres. Ce mécanisme devra aussi assurer une supervision et assumer l'autorité des décisions relatives à la réaffectation des fonds par rapport à l'exécution prévue du projet ; il sera aussi habilité à recommander des mesures correctives en vue d'optimiser l'emploi des fonds.

20. Certains contributeurs ont une marge de manœuvre limitée dans l'affectation de leurs fonds ; la stratégie s'attache tout particulièrement à les encourager à consolider les contributions de petite taille, nombreuses, pour constituer plusieurs subventions-cadres plus larges assorties d'exigences administratives réduites. Comme il est reconnu que les petites subventions sont parfois très efficaces au niveau des pays (en particulier dans les petits pays), nous souhaitons alléger la procédure en proportion. Quand cela est approprié et lorsqu'il en a été convenu, les contributions de plus faible

¹ Document EB146/30.

montant seraient consolidées pour un objectif supérieur, sans appliquer d'exigences particulières pour les propositions ou l'établissement de rapports. Cela pourrait réduire fortement la charge administrative d'un côté comme de l'autre. La stratégie prévoit que les exigences en matière de rapports seront moins différenciées, mais reconnaît aussi que des rapports particuliers devront être établis pour certains programmes, même lorsque le financement fourni est plus souple, si cela est requis pour conserver la confiance des parties prenantes nationales, notamment de la société civile.

Figure 2. Modèle de financement thématique et stratégique proposé pour le treizième PGT et le budget programme 2020-2021



POSSIBILITÉS DE MOBILISATION DES RESSOURCES AU NIVEAU DES PAYS

21. Au cœur du treizième PGT figure le constat que les activités dans les pays doivent être plus ciblées et plus efficaces, et menées en étroite collaboration avec les autorités et les partenaires nationaux et internationaux, au niveau des pays, en vue d'engager un dialogue sur les politiques, d'apporter un soutien stratégique et une aide technique et de coordonner la prestation de services. Les efforts de l'OMS s'appuient sur les priorités et les besoins des pays et les ressources dont ils disposent. À cette fin, l'OMS a mis au point des plans d'appui aux pays pleinement harmonisés avec les priorités nationales et le treizième PGT. Il ressort des tendances actuelles qu'environ 75 % des ressources de l'OMS sont mobilisées au niveau du Siège, tandis que les bureaux de pays recèlent un potentiel significatif pour mobiliser davantage de fonds bilatéraux pour la santé, notamment des fonds nationaux, aux fins de l'exécution des plans d'appui aux pays. La part des fonds mobilisés au niveau des pays devrait passer à 20-25 % (contre 17 % en 2016-2017) du total des ressources de l'OMS au cours de la période quinquennale 2019-2023. L'accent continuera d'être résolument porté sur le soutien aux pays afin de les aider à mettre en œuvre leurs priorités conformément aux plans d'appui aux pays.

22. Pour mobiliser davantage de fonds au niveau des pays, le Secrétariat s'attachera à :
- a) sensibiliser à l'avantage comparatif de l'action de l'OMS au niveau des pays, compte tenu de son mandat, de son expertise et de la position privilégiée qu'elle occupe par rapport aux autorités nationales et aux partenaires. Pour coordonner les partenaires du secteur de la santé et tirer parti des compétences disponibles dans toute l'Organisation pour la mise en œuvre du treizième PGT, des personnels dotés de compétences professionnelles accrues sont nécessaires au niveau des pays afin de mieux s'aligner sur les besoins de développement nationaux, d'apporter un soutien aux pays et de recentrer l'action sur l'impact ;
 - b) tirer parti des ressources et des partenariats au niveau des pays, notamment en exerçant son influence sur la planification, le financement et la prestation de services au niveau national ; et collaborer dans ce domaine avec un vaste éventail de partenaires, notamment des gouvernements, le secteur privé, des personnes physiques, des fondations et des sociétés. L'OMS doit continuer de collaborer avec la société civile, les promoteurs de la santé et d'autres parties prenantes. Les chefs de bureau de pays de l'OMS jouent un rôle de leadership essentiel pour atteindre cet objectif, mais il est admis qu'ils devront bénéficier d'un soutien de la part des bureaux régionaux, du point de vue des ressources techniques et humaines, et de l'appui stratégique des bureaux régionaux et du Siège (ce dernier volet incluant un investissement pour faire un inventaire plus détaillé des possibilités, et un appui au développement ciblé et pérenne des compétences spécialisées). Nos bureaux de pays doivent tirer parti du nouveau système de gestion de la mobilisation des contributeurs et des autres réformes institutionnelles, moyennant une participation précoce et durable au processus de conception et de mise en œuvre ;
 - c) s'aligner sur la réforme des Nations Unies au niveau des pays, en s'efforçant d'intégrer la santé au programme plus large des Nations Unies en matière de développement, en particulier le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
23. La réforme en cours du système de développement des Nations Unies est l'occasion de travailler sur les modalités de financement de la réalisation des ODD et d'utiliser le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en fonction des besoins, en s'appuyant sur les équipes de pays des Nations Unies. Le pouvoir de mobilisation du système des Nations Unies sera mis à profit pour tirer parti de différentes sources de financement et de différents investissements afin d'aider les gouvernements à élaborer et à appliquer des stratégies de financement durable pour mettre en œuvre les ODD, et l'OMS doit veiller à ce que la santé soit au cœur de ces activités.

UNE ORGANISATION ADAPTÉE À SON OBJET ET DES PROCÉDURES PLUS PROFESSIONNELLES

24. Le Secrétariat a examiné de façon critique l'efficacité de plusieurs procédures internes au cours des 18 derniers mois et, pendant l'année 2019, a mis en place certaines approches actualisées de mobilisation des ressources. C'est ainsi, par exemple, qu'ont été créées des équipes de mobilisation des partenaires qui, en fonction des besoins et du profil de financement des contributeurs, rassemblent des collègues des trois niveaux de l'Organisation. Les principaux objectifs de ces équipes consistent notamment : à rendre la collaboration plus stratégique et plus coordonnée en élaborant et en appliquant conjointement les plans intégrés de mobilisation des contributeurs auxquels il est fait référence plus haut, s'appuyant sur les compétences interfonctionnelles et l'expertise aux différents niveaux ; à contribuer à renforcer la confiance dans le professionnalisme de l'OMS et dans sa capacité à obtenir un impact ; à remédier à la fragmentation actuelle de la mobilisation des ressources et à favoriser la

collaboration interfonctionnelle en réunissant les principaux experts aux trois niveaux de l'Organisation ; et à obtenir une meilleure vue d'ensemble des portefeuilles de contributeurs, permettant à l'OMS de négocier des accords-cadres ou généraux et d'améliorer ainsi la souplesse et/ou la prévisibilité du financement. Suite à l'expérience acquise avec les premières équipes, cette initiative est actuellement mise en place avec un groupe élargi de partenaires.

25. Le Secrétariat a opté pour un modèle plus centralisé de mobilisation des ressources au niveau du Siège, consolidant les capacités au sein de l'équipe actuellement chargée de ces efforts et renforçant l'investissement dans des compétences spécialisées telles que la philanthropie. Les contributeurs ne cessent de rappeler que les gains d'efficacité et l'alignement que l'OMS demande des organismes partenaires et des flux de financement doivent être associés à une même cohérence de la part du Secrétariat, tout en reconnaissant la nécessité d'une étroite collaboration technique.

26. Le recours plus intensif à l'analyse, les nouvelles procédures institutionnelles et la refonte des structures ont tous été rendus possibles par l'investissement consacré par l'Organisation aux capacités de mobilisation des ressources, qui est le plus important depuis plusieurs années. Suite à une procédure d'appel d'offres rigoureuse, le Secrétariat investit dans un système éprouvé de gestion de la mobilisation des contributeurs qui permettra à l'Organisation de mieux gérer, de bout en bout, le processus de mobilisation des ressources et de gestion des subventions. Les principaux objectifs d'un tel système sont : i) de faciliter la gestion des relations avec les contributeurs et le recueil d'informations et d'aider à déterminer les possibilités de financement afin d'améliorer la visibilité sur les financements futurs; ii) de pouvoir élaborer des flux de travail adaptés pour la validation des documents ; iii) de faciliter et de suivre l'emploi des fonds mis à disposition, conformément aux conditions générales de l'accord en question (par exemple niveau de désignation de l'objet des fonds, délais et système de rapports) ; et iv) de gérer l'établissement des rapports et la visibilité de façon plus cohérente à l'échelle de l'OMS, répondant ainsi mieux aux attentes des contributeurs.

27. Des activités sont en cours aux trois niveaux de l'Organisation pour définir des modes opératoires normalisés, avec l'appui de collègues spécialement recrutés pour leur expérience de systèmes de ce type. Le Secrétariat entend commencer à utiliser ce nouveau système aux alentours de fin 2020.

28. Des échanges étroits et réguliers et un alignement entre les trois niveaux de l'Organisation sont décisifs pour la mobilisation des ressources et on s'efforce actuellement tout particulièrement de faciliter l'échange d'informations et de connaissances. Une téléconférence mensuelle est par exemple organisée pour les points focaux régionaux du domaine des relations extérieures, sous la présidence de la Directrice exécutive chargée des relations extérieures et de la gouvernance, par l'intermédiaire des équipes de mobilisation évoquées ci-dessus et dans le cadre d'une approche bien plus inclusive des dialogues bilatéraux, dont le nouveau principe général est la participation des collègues du Siège, des Régions et des pays. Cette évolution a été bien accueillie par les partenaires, qui sont généralement désireux de comprendre les difficultés rencontrées, et les possibilités ouvertes, lors de la mise en œuvre des programmes dans les pays. Le nouveau système de gestion de la mobilisation des contributeurs apportera une pierre à l'édifice pour faciliter et cimenter cet alignement interne.

AUTRES QUESTIONS POUR INFORMATION

29. Bien que le programme de lutte contre la poliomyélite possède ses propres capacités de mobilisation des ressources, il travaille en étroite collaboration avec la fonction centralisée de mobilisation des ressources, compte tenu de la nature complémentaire des activités.

30. Plusieurs importants donateurs, en particulier dans le domaine de l'action d'urgence et de l'intervention humanitaire, ne sont pas des gouvernements. Cela a mis en exergue les limites inhérentes à un recours exclusif aux mécanismes des organes directeurs pour faire rapport sur les résultats des vérifications et les problèmes qui, de temps à autre, touchent les programmes. Les États Membres attendent également sur ces questions des rapports plus rapides que ce que les cycles de gouvernance classiques autorisent ; le Secrétariat a par conséquent veillé à ce que des procédures supplémentaires d'établissement de rapports soient en place.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

31. Le Conseil est invité à prendre note du rapport, sachant que le Secrétariat suivra la mise en œuvre de cette stratégie de mobilisation des ressources, rendant régulièrement compte des progrès accomplis au regard des principales étapes, au titre des points de l'ordre du jour relatifs au budget programme.

= = =